



VILLE DE VENCE

BUDGET PRIMITIF 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017
Commission des Finances et du Contrôle de Gestion du 31 mars 2017

Le Budget 2017 : priorité à l'investissement,

- **Sans augmentation de la fiscalité des Vençois,**
- **Baisse significative des dépenses de fonctionnement :**
 - **2,28% par rapport au BP 2016**
 - **1,31% par rapport au CA 2016**
- **Stabilisation des recettes :**
 - +**0,90% en comparaison au BP 2016**
 - + **0,43% en comparaison du CA**
- **Malgré une baisse durable des dotations de l'Etat de 200 000 euros en 2017,**
- **Avec des conditions d'emprunt exceptionnelles.**

LE BUDGET 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

21 159 244 €

21 159 244 €

DEPENSES	Dépenses réelles 19 324 315 €	RECETTES	Recettes réelles 21 159 244 €
	Autofinancement : 1 854 929 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

9 506 348 €

9 506 348 €

DEPENSES	Dépenses d'équipement 7 216 348 €	RECETTES	Autofinancement : 1 854 929 €
	Remboursement de la dette 2 290 000 €		Emprunt 4 654 643 €
			Recettes d'investissement 2 996 776 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017

21 159 244 €

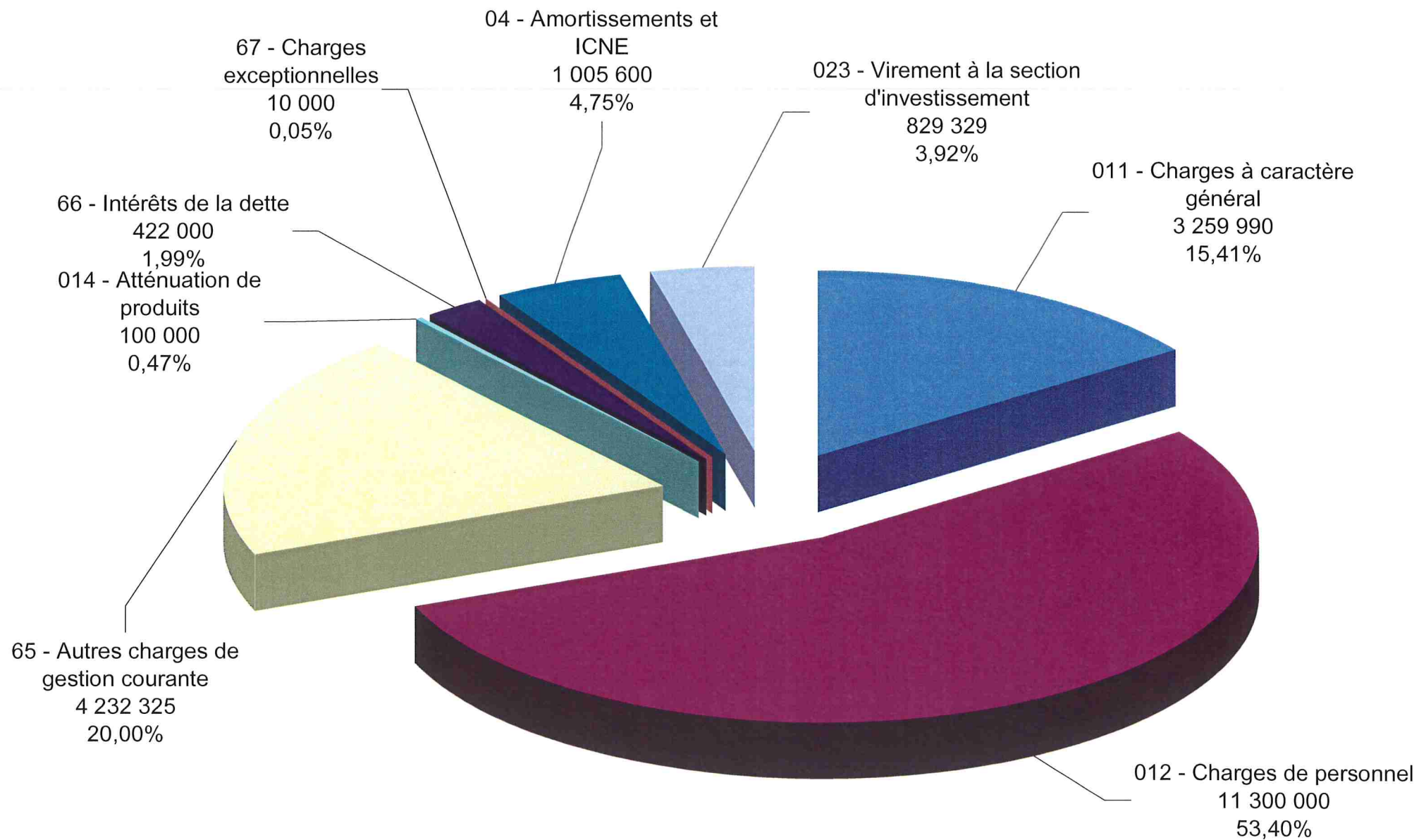
Dépenses Réelles de Fonctionnement : 19 324 315 euros, soit :

- 2,28% par rapport au BP 2016

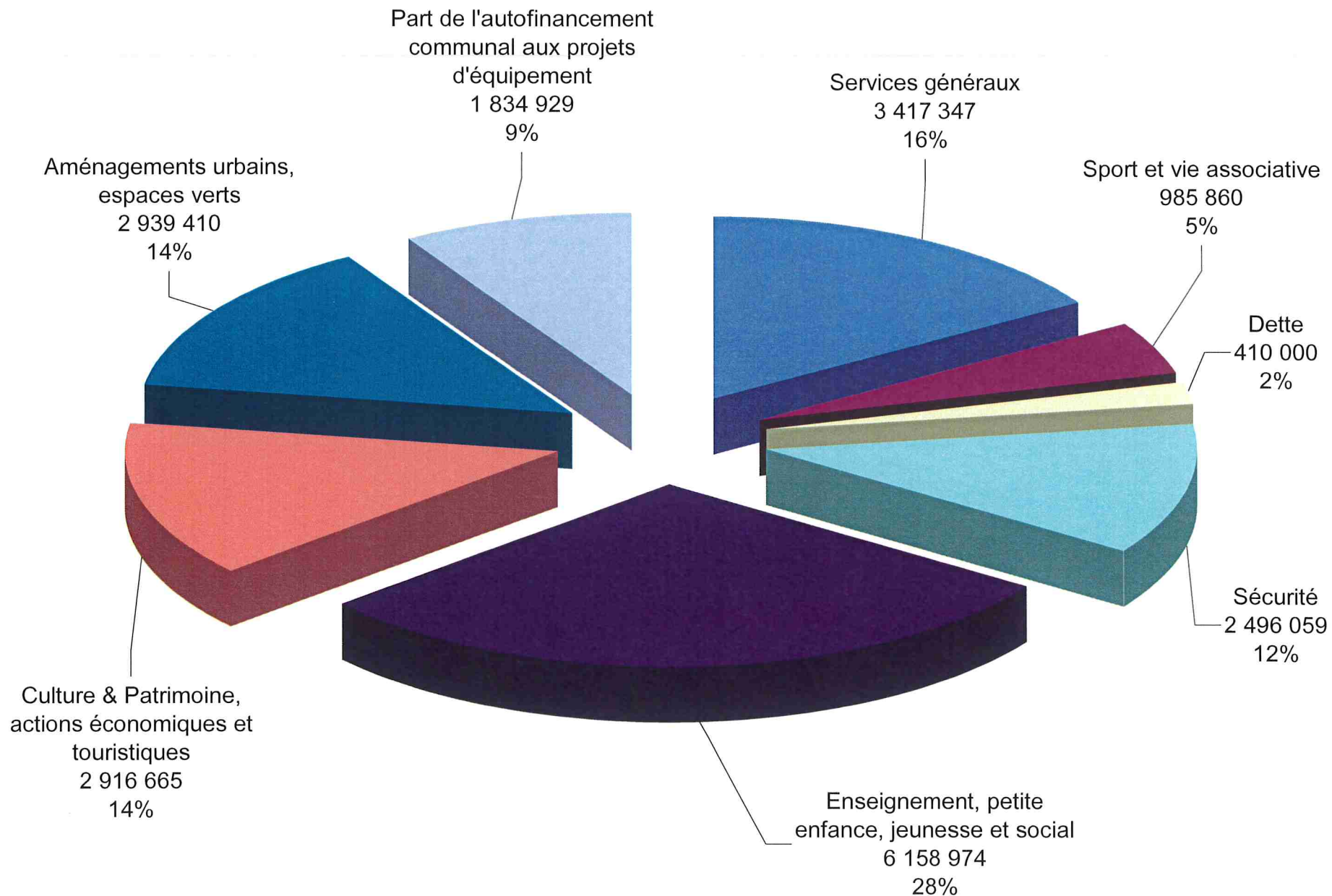
- 1,31% par rapport au CA 2016

Autofinancement en hausse de plus de 111 %

Les dépenses de fonctionnement par nature



Les dépenses de fonctionnement par pôles d'activités



Charges à caractère général : 3,25 M€ en baisse 1,22% p/r au CA 2016

Depuis 2014, la ville s'engage dans un processus de réduction de ses dépenses courantes.

Ainsi, le budget primitif 2016 prévoyait une baisse de près de 1% de ses charges générales par rapport au réalisé 2015. Le résultat constaté a été une baisse de plus de 4,6% !

Cette dynamique de maîtrise des dépenses se poursuit donc en 2017 avec une baisse de plus de 5% par rapport au BP 2016 et de près de 1,22% en comparaison au réalisé 2016.

Les services municipaux contribuent à cet effort en poursuivant la réduction de leurs propres dépenses. Ainsi après 10% demandés en 2016, la feuille de route tracée en 2017 a prévue une baisse de 5%.

Ces efforts s'accompagnent d'une volonté absolue de maintenir la meilleure qualité de service public.

C'est en ce sens, qu'à effectif et moyens constants, la ville s'est dotée fin 2016 d'une agence postale communale afin d'être toujours au plus près des préoccupations des vençois.

Les grandes lignes de dépenses en matière de charges générales consistent en :

- L'énergie et les fluides (eau, électricité, gaz, carburant) => 406 000 €, soit une baisse de plus de 21 000 € par rapport au réalisé 2016 et de près de 100 000 € en comparaison à 2015,
- la participation financière à verser au titre de la DSP pour la crèche Arman => 540 000 €,
- la poursuite des actions vers la jeunesse par l'application d'un tarif jeune au cinéma => 20 000 €,
- la montée en puissance de l'espace CoWorking => 30 000 €,
- la poursuite des actions dans le cadre des nouvelles activités périscolaires => 35 000 € (hors charges de personnel),
- l'animation culturelle et commerciale de la ville => 100 000 €,
- les locations immobilières (locaux) => 106 100 € (en 2017 sont pris en compte la relocalisation du service de l'occupation du domaine public et le loyer à verser au département pour le futur Centre Culturel)
- les actions de communication => 40 000 €, soit une baisse de plus de 14 000 € par rapport au réalisé 2016 et de près de 30 000 € en comparaison à 2015, cela grâce aux actions menées liées à la réorganisation des services.

Dans le cadre de la rationalisation de ses dépenses, la commune poursuit sa politique de mutualisation de l'achat public entrepris dès 2015.

Ainsi les groupements de commande entre la ville et ses satellites (CCAS – Caisse des Ecoles – SIVOM – Office du Tourisme) ont permis de réaliser des économies substantielles sur les achats municipaux, et celui constitué avec la Métropole NCA sur la fourniture d'énergie.

Charges de personnel : 11,3 M€ en hausse de 0,77% p/r au CA 2016

La hausse prévisionnelle attendue au BP 2016 (en comparaison au réalisé 2015) était de 2,96%. Le réalisé en 2016 s'est établi au final à + 0,65%.

En dépit des contraintes qui s'imposent à elle, la ville s'inscrit dans un processus volontaire de maîtrise de sa masse salariale. Ainsi en 2017, la hausse prévisionnelle s'élève à + 0,77%.

Les efforts réalisés par les services municipaux (réorganisation interne, non remplacement de départs en retraites, mutualisation des ressources) permettent de contenir la hausse obligatoire des charges de personnel.

En effet, au 1^{er} janvier 2017 le nombre de personnes employées par la ville de Vence est en diminution de 5 agents par rapport au 1^{er} janvier 2016 (dont deux personnes transférées à la nouvelle Régie Culturelle de Vence).

Cette baisse des effectifs s'accompagne du maintien du personnel auprès des vençois (crèche, centres de loisirs, cantines, rythmes scolaires, police municipale...).

Depuis 2014, la politique communale mise en place en matière de ressources humaines consiste à privilégier la mobilité interne. Ainsi, certains départs en retraite pourront ne pas être remplacés, d'autres feront l'objet de mobilité en interne et enfin certains devront être remplacés au vu des normes applicables (les agents intervenant auprès des enfants notamment).

En 2017, 7 employés communaux seront admis à faire valoir leur droit à la retraite.

Les services concernés sont le service de l'éducation (3 agents), la crèche municipale Véga (2 agents), les services techniques (2 agents).

Les élections représenteront en 2017 un coût supplémentaire de l'ordre de 40 000 euros.

L'évolution des charges de personnel prévue en 2017 (par rapport au réalisé de 2016) s'explique principalement par les mesures décidées par le gouvernement en 2016.

1) La hausse du point d'indice

Le 17 mars 2016, le premier ministre avait annoncé un « geste significatif » sur la rémunération des agents publics. En effet, le point d'indice, qui sert de base au calcul des rémunérations, bloqué depuis 2010 à 4,63 euros, a fait l'objet d'une majoration de 0,6% au 1^{er} juillet 2016 et de nouveau de 0,6% au 1^{er} février 2017, soit une hausse de 1,2% depuis 2016.

Cette hausse sur les deux exercices représente une charge supplémentaire pour la commune de plus de 100 000 euros.

2) La mise en place du protocole de modernisation des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)

L'Etat a souhaité revoir le système de rémunération des fonctionnaires territoriaux en intégrant d'une part dans le traitement brut des agents (la rémunération de base) une partie de la rémunération indemnitaire (les primes), et d'autre part en revalorisant les grilles indiciaires servant de base à leur rémunération.

En effet, « *cette rémunération indemnitaire, qui a été fortement utilisée depuis 20 ans, est devenue trop complexe et difficilement lisible* ». La nouvelle politique de rémunération privilégiera donc les revalorisations de nature indiciaire (le traitement).

Une première étape de transformation de primes en points d'indice a été engagée, à hauteur de 4 points majorés pour les catégories C en 2017, 6 points majorés pour les catégories B en 2016 et 9 points majorés pour les catégories A entre 2017 et 2018. Ces nouvelles modalités s'échelonneront jusqu'en 2020.

Au delà de ce rééquilibrage entre la part indiciaire et les primes, le protocole PPCR se traduira sur la période 2016 – 2020 par 2 mesures fondamentales :

- une augmentation des indices de début et de fin de carrière,
- une amélioration des déroulements de carrière.

A titre d'exemple, un agent de catégorie C devrait voir son indice de rémunération revalorisé de près de 58 euros bruts par mois. Un agent de catégorie B sera impacté à hauteur de 90 euros bruts mensuels. Cette hausse aura également un effet important sur les charges patronales dues par la ville qui sont assises sur le traitement indiciaire des agents (revu à la hausse).

L'architecture de l'ensemble de ces mesures n'a pu faire l'objet d'évaluation précise avant le mois de février 2017, date du début de la mise en place de cette réforme qui se poursuivra tout au long de l'exercice.

En effet, la parution des décrets d'application s'étant échelonnés entre le 12 octobre 2016 et le 9 mars 2017, n'ont pas permis de traiter l'ensemble des agents territoriaux qui seront impactés par cette mesure (58 reclassements effectués à ce jour sur 220 agents concernés).

Il sera de fait proposé de revoir l'enveloppe allouée à cette nouvelle mesure dès la mise en place définitive du reclassement sur l'ensemble des agents territoriaux.

3) La hausse des charges patronales et la revalorisation du SMIC

Le SMIC a augmenté au 1^{er} janvier 2017 ; il passe à 9,76 euros brut par heure contre 9,67 euros en 2016.

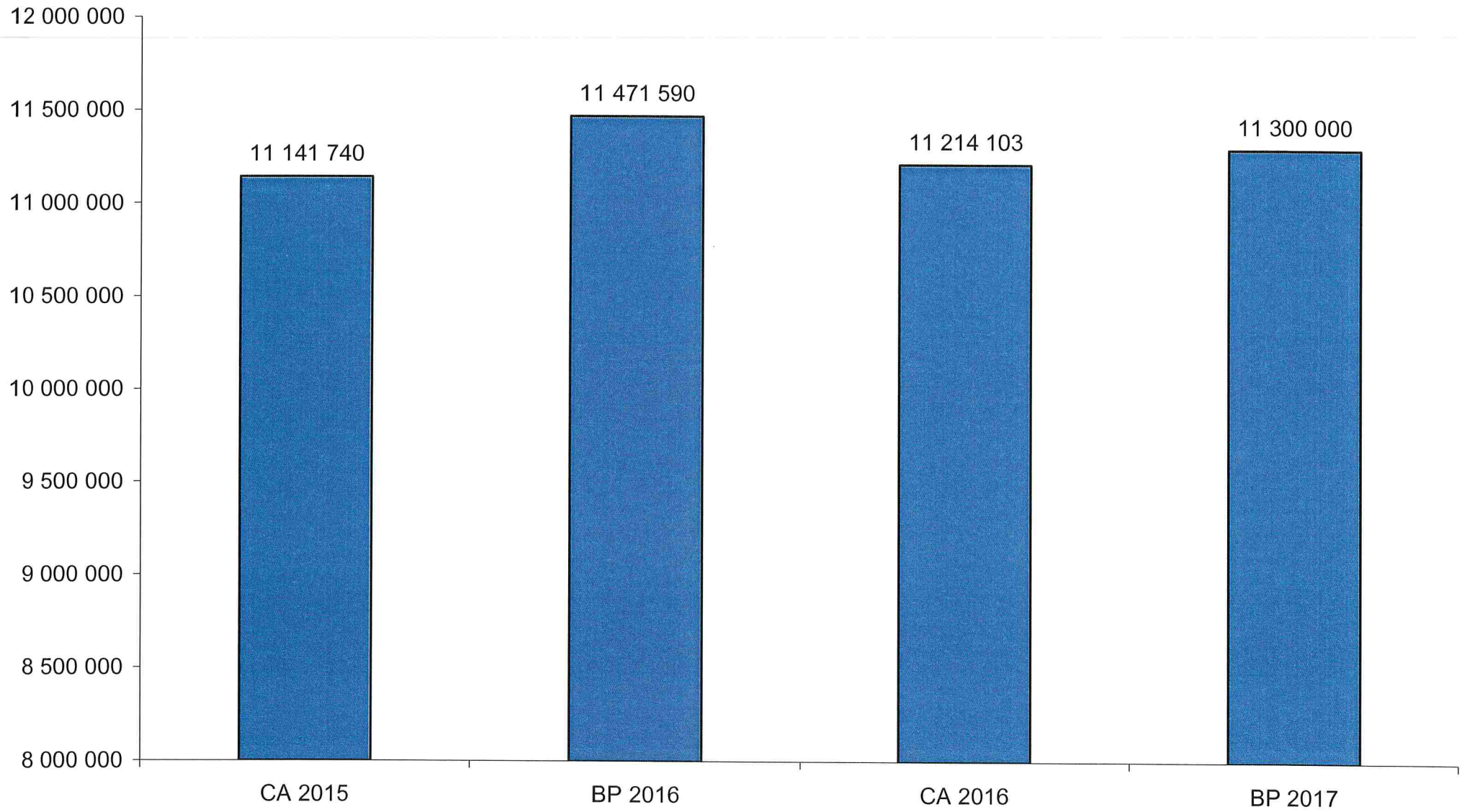
~~Les charges patronales destinées au financement des caisses de retraite progresseront en 2017.~~

En ce qui concerne la CNRACL (il s'agit du régime spécial de retraite des agents titulaires et stagiaires de la fonction publique), le taux de cotisation de la part patronale évolue en 2017 de 0,05% (la part patronale passe de 30,60% en 2016 à 30,65% en 2017, pour information la part ouvrière augmente de 0,35% en 2016).

Sur l'IRCANTEC (il s'agit de la retraite complémentaire des agents non titulaires de la fonction publique et des élus locaux), le taux de cotisation de la part patronale évolue de 0,12% en 2017, soit un taux de 4,20% (la part ouvrière augmente quant à elle de 0,08%). Enfin, le taux de la cotisation obligatoire versée par les collectivités au CNFPT est inchangé à 0,9%.

Enfin, il est à noter que pour l'ensemble des collectivités locales, la hausse des charges de personnel devrait avoisiner + 2,5% compte tenu des réformes mises en place (hausse du point d'indice, protocole PPCR, hausse des cotisations patronales CNRACL et IRCANTEC...). A Vence, la hausse sera contenue et maîtrisée à + 0,77%.

Charges de personnel CA 2015 - BP 2016 - CA 2016 - BP 2017



Autres charges de gestion courante : 4,23 M€ en baisse de 5,93% p/r au CA

Les principales mesures d'économies portent sur les subventions versées aux établissements publics administratifs. Le processus de réduction des charges courantes et de stabilisation des dépenses de personnel s'applique également aux satellites que sont le CCAS et la Caisse des Ecoles.

En effet, ces deux établissements voient leur subvention diminuer de 50 000 euros sur cet exercice.

Une subvention de 420 000 euros est attribuée à la Régie Culturelle de Vence, établissement public administratif créé le 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, dans le cadre de la 20^{ème} édition des Nuits du Sud, la commune entend célébrer cet évènement par la création du « Printemps des Nuits du Sud ». A ce titre l'organisation de ce festival à la fin du mois de mars nécessitera l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 70 000 euros. Il est à noter que la subvention de la ville représente à peine 16% du budget total de cette manifestation.

Ce chapitre comprend également :

- la participation financière au SDIS pour 1 325 400 euros, en hausse de 0,64% en comparaison du réalisé 2016,
- la participation de la ville au syndicat intercommunal du Pays Vençois pour 100 000 euros (représentant une baisse de près de 30 000 euros),
- les participations obligatoires aux frais de fonctionnement des écoles pour les élèves vençois scolarisés à l'extérieur (95 000 euros),
- les subventions de fonctionnement versées (associations et organismes para-administratifs),
- les indemnités des élus,
- la contribution de la commune au FPIC pour 100 000 euros, contribution qui est passée de 46 000 euros en 2015 à 100 000 euros en 2017.

Baisse de la charge des intérêts de la dette :
422 000 € au BP 2017 contre 469 000 € au CA 2016, soit – 10%

Les intérêts de la dette constituent une charge de la section de fonctionnement, tandis que le remboursement du capital représente une dépense d'investissement.

Dès 2016, la ville s'est engagée auprès de la CDC par la signature d'une convention de partenariat sur les orientations pluriannuelles de la commune. Cette convention porte notamment sur le financement d'opérations liées à la transition énergétique des bâtiments publics.

En 2016, plus de 1,7 M€ de prêts à taux ZERO ont été débloqués pour les projets «Hôtel de Ville» et «Villa Alexandrine» et cette convention portera en 2017 sur la construction du nouveau Centre Culturel Municipal.

Ces prêts à taux zéro permettent à la ville d'afficher en 2017 une charge d'intérêt en baisse de plus de 10% par rapport à 2016.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017

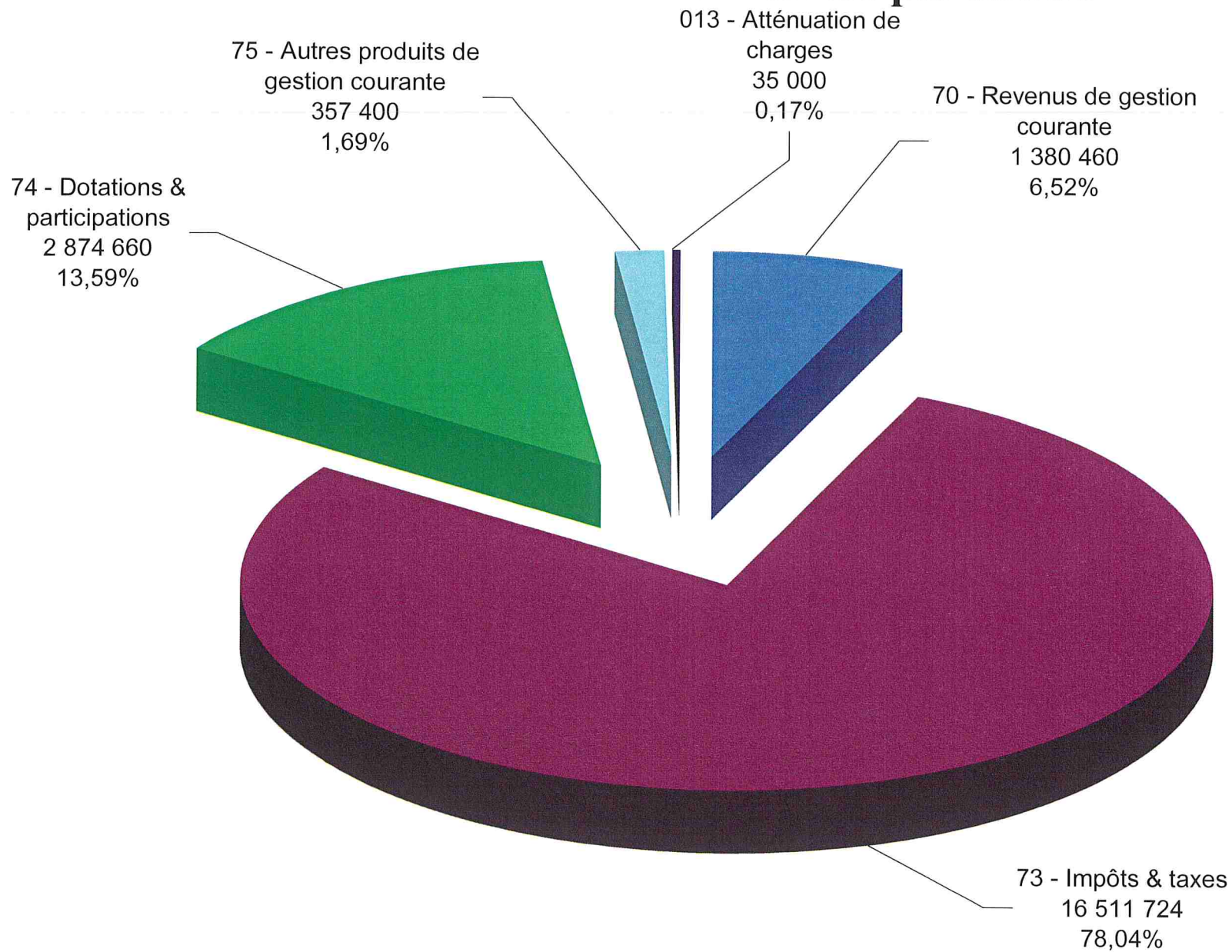
21 159 244 €

Recettes Réelles de Fonctionnement : 21 159 244 euros, soit :

+ 0,90% par rapport au BP 2016

+ 0,43% par rapport au CA 2016

Les recettes de fonctionnement par nature



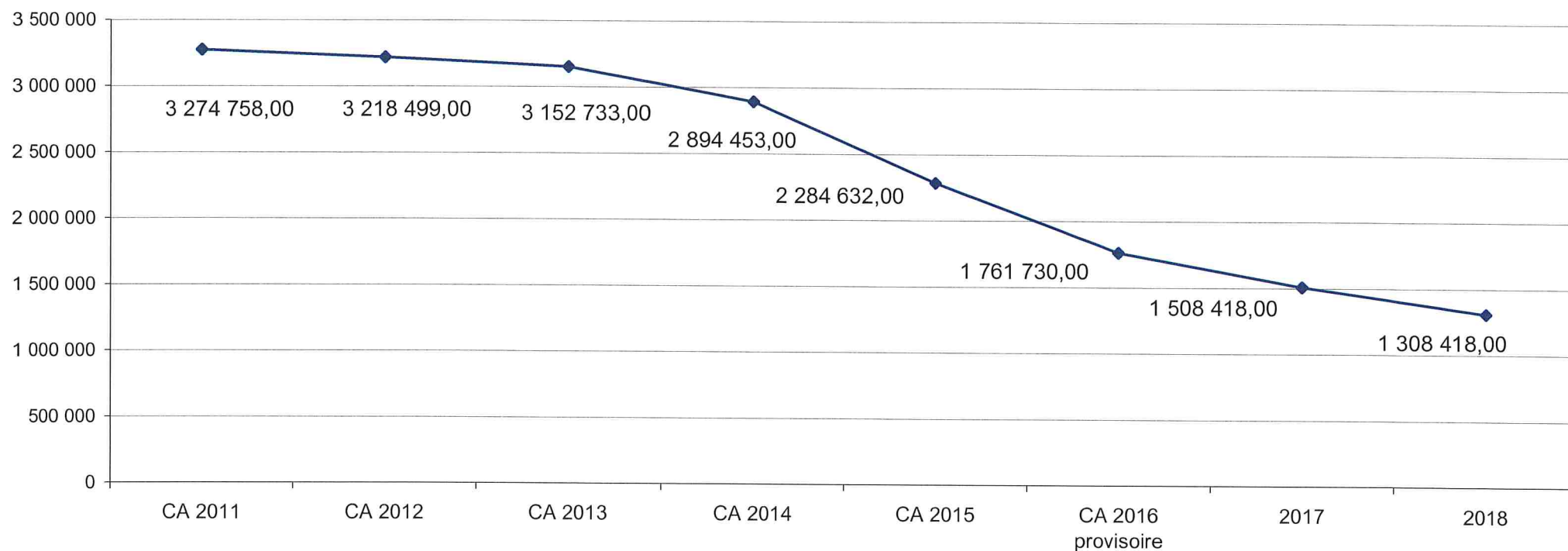
Dotations et participations : 2,87 M€ en baisse de 6,85% p/r au CA 2016

Il s'agit des versements perçus par la collectivité en provenance de l'Etat (dotation globale de fonctionnement notamment), de la Région, du Département ou des autres partenaires locaux (CAF...), ceci dans le cadre du fonctionnement des services municipaux.

La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement est estimée en 2017 à 200 000 euros dans l'attente de la notification par les services de l'Etat.

En comparaison des recettes perçues par la commune avant 2014, la baisse des dotations de l'Etat (la DGF et la dotation de nationale de péréquation) représente en 2017 plus de 1,7 millions d'euros. En cumulé entre 2014 et 2017, la perte de recettes pour la ville s'élève à plus de 4,16 M€.

Dotations et participations



Impôts et taxes : 16,5 M€ soit + 3,04% p/r au CA 2016

Le chapitre « impôts et taxes » concerne les recettes à caractère fiscal, c'est-à-dire les impôts ménages, l'attribution de compensation, les droits de places pour les marchés, les droits de stationnement, les droits de mutation sur les cessions immobilières...

L'ensemble des collectivités et des établissements publics sont impactés par le désengagement financier de l'Etat.

La question des marges de manœuvres d'autofinancement des collectivités locales a largement été débattue lors du débat d'orientation budgétaire. En effet, le dernier levier qui reste à disposition des collectivités locales reste la fiscalité.

Les maires et présidents de Région, Département et d'EPCI peuvent donc agir sur les taux des taxes ou les abattements. En outre le législateur a ouvert depuis 2015 la possibilité pour les collectivités levant la taxe d'habitation de mettre en place une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La commune a de fait majoré de 20% son taux de TH sur les résidents secondaires dès 2015.

Le programme pluriannuel d'investissement a été revu et corrigé. Il demeure ambitieux et nécessaire au développement de notre cité et de nos concitoyens.

Pour ne pas alourdir le poids de la dette sur les générations vençaises futures, nous avons délibéré le 27 février dernier sur une majoration supplémentaire de 20% sur la taxe d'habitation sur les résidents secondaires en la portant pour l'exercice 2017 à 40%. Cette majoration devrait rapporter à la commune près de 360 000 euros supplémentaires.

Il est à noter que cette recette fiscale complémentaire vient abonder l'autofinancement de la commune. En effet, et comme cela avait été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, la majoration de la TH sur les résidences secondaires alimente le financement des dépenses d'équipement par le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. En effet le virement s'élève en 2017 à près de 830 000 euros contre 390 000 euros en 2016, soit une hausse de plus de 111%.

En définitive, le produit de la fiscalité locale pour 2017 est donc estimé à plus de 12,7 M€.

Les droits de mutation ont été évalués au même niveau que ceux enregistrés en 2016, soit 1 440 000 euros.

Enfin, la dotation de solidarité métropolitaine est intégrée en section de fonctionnement à hauteur de 496 000 euros.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

9 506 348 €

Dépenses d'équipement : 7 216 348 €

Remboursement du capital de la dette : 1 290 000 €

Remboursement du prêt relais : 1 000 000 €

Logement et Politique de la Ville : 880 000 €

Dont

- 300 000 € de subventions d'équipement pour la création de logements conventionnés,
- 140 000 € pour la politique de la ville, dont 80 000 euros de subventions pour la rénovation de l'habitat,
- 440 000 € d'acquisition foncière.

Protection des populations – Préservation de l'Environnement : 698 700 €

Dont

- 409 000 € pour le suivi du glissement de terrain au Pra de Julian et les travaux de drainage,
- 229 000 € d'actions en faveur de l'environnement (lancement d'études sur un projet d'énergie renouvelable et 192 000 euros consacrés au réaménagement du sentier de la Lubiane).

Culture – Patrimoine – Développement Economique et Touristique : 2 494 848 €

Dont

- 30 000 € de travaux sur la Cathédrale,
- 31 600 € pour les Chapelles,
- 1 560 000 € pour les travaux de réhabilitation de la villa Alexandrine,
- 118 000 € de crédits pour la transformation physique et numérique de la Médiathèque,
- 112 000 € pour la reprise des biens acquis par le délégataire du Cinéma Casino,
- 500 000 € de crédits pour le lancement de la première phase de l'aménagement du nouveau centre culturel municipal.
- 99 000 € pour le développement économique et touristique.

Enseignement – Jeunesse – Enfance : 230 400 €

Dont

- 190 000 € de travaux sur l'ensemble des écoles scolaires,
- 25 000 € de crédits pour une étude de faisabilité et de programmation des restaurants scolaires,

Sport et Vie Associative : 271 400 €

Dont

- 120 000 € pour la réhabilitation des vestiaires du stade De Gaulle,
- 50 000 € pour la reprise de la toiture et de l'entrée à la salle polyvalente Falcoz,

Bâtiments communaux : 1 355 000 €

Dont

- 1 130 000 € qui concernent la fin de la réhabilitation complète de l'Hôtel de Ville, et notamment sa mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- 100 000 € de dotation de travaux sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Aménagements urbains : 771 000 €

Dont

- 100 000 € de crédits affectés au remplacement des horodateurs sur la voie publique,
- 60 000 € consacrés au lancement d'une étude globale sur la stationnement dans la ville,
- 100 000 € pour l'aménagement du parc de la Conque,
- 130 000 € pour les travaux d'aménagement de l'ancien hospice.

Sécurité : 384 000 €

Dont

- 24 000 € de dotation d'équipement de la police municipale (matériel, caméras, véhicule...),
- 360 000 € pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de la phase IV de l'extension du réseau de vidéo protection.

Divers services : 131 000 €

Dont

- 81 000 € en ce qui concerne les dotations en informatique de l'ensemble des services municipaux...

Remboursement du capital de la dette : 1 290 000 €

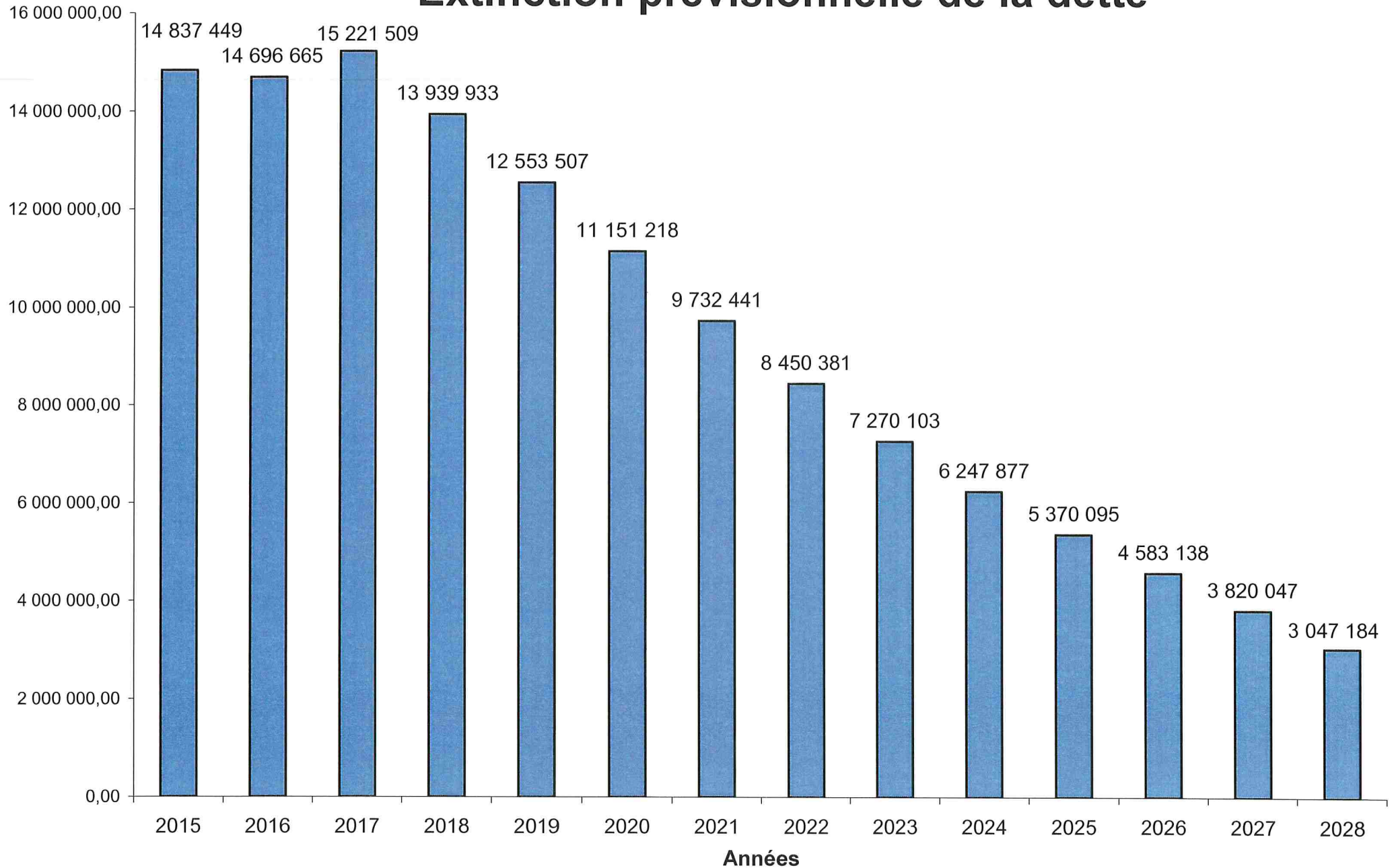
Il s'agit du remboursement du capital de la dette qui a permis de financer les opérations des exercices précédents.

En 2016, dans le cadre du contrat de partenariat signé avec la Caisse des Dépôts et Consignation, la commune a mobilisé 1 791 732 euros pour le programme de travaux lié à la réhabilitation et la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville et de la villa Alexandrine. Il est à noter que ces emprunts ont été souscrits à des conditions très avantageuses pour la commune, puisqu'ils bénéficient de **taux à 0%**. Par ailleurs le remboursement de ces emprunts débutera à compter du mois de janvier 2018.

Remboursement du prêt relais : 1 000 000 €

En 2015 la ville a contracté un emprunt relais de 1 M€, ceci dans l'attente de la cession du parking Marie Antoinette à la SEM Vence. Cette vente s'étant réalisée le 21 février 2017, la date de remboursement de ce prêt relais a été repoussée en 2017.

Extinction prévisionnelle de la dette



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017

9 506 348 €

Autofinancement et FCTVA : 2 110 929 €

Subventions : 886 776 €

Cessions d'immobilisations : 1 680 000 €

Emprunt prévisionnel 2017 : 4 654 643 €

Ressources propres internes et externes : 2 110 929 €

Dont

- 256 000 € dû au titre du FCTVA sur les opérations d'équipement de 2016,
- 1 854 929 € d'autofinancement des équipements.

Subventions : 886 776 €

Dont

- 524 735 € de subventions de l'**Etat** via l'Agence de l'Eau pour la mise en place d'une gestion centralisée de l'eau pour les espaces verts (72 K€), et 433 000 euros de participation par le fonds de soutien à l'investissement local (FSIPL) pour la rénovation et la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville (déduction faite de l'acompte de 23 000 € perçu en 2016).
- 219 1498 € de subventions de la **Région**, notamment 200 000 € pour la rénovation de la villa Alexandrine et 19 000 € pour les études sur la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- 142 893 € de subventions du **Département**, dont 135 787 euros de participation à la rénovation et la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville et 7 106 euros pour l'extension du réseau de vidéo-protection.

Cessions d'immobilisations : 1 680 000 €

- 1 680 000 € de cession du parking Marie Antoinette à la SEM Vence.

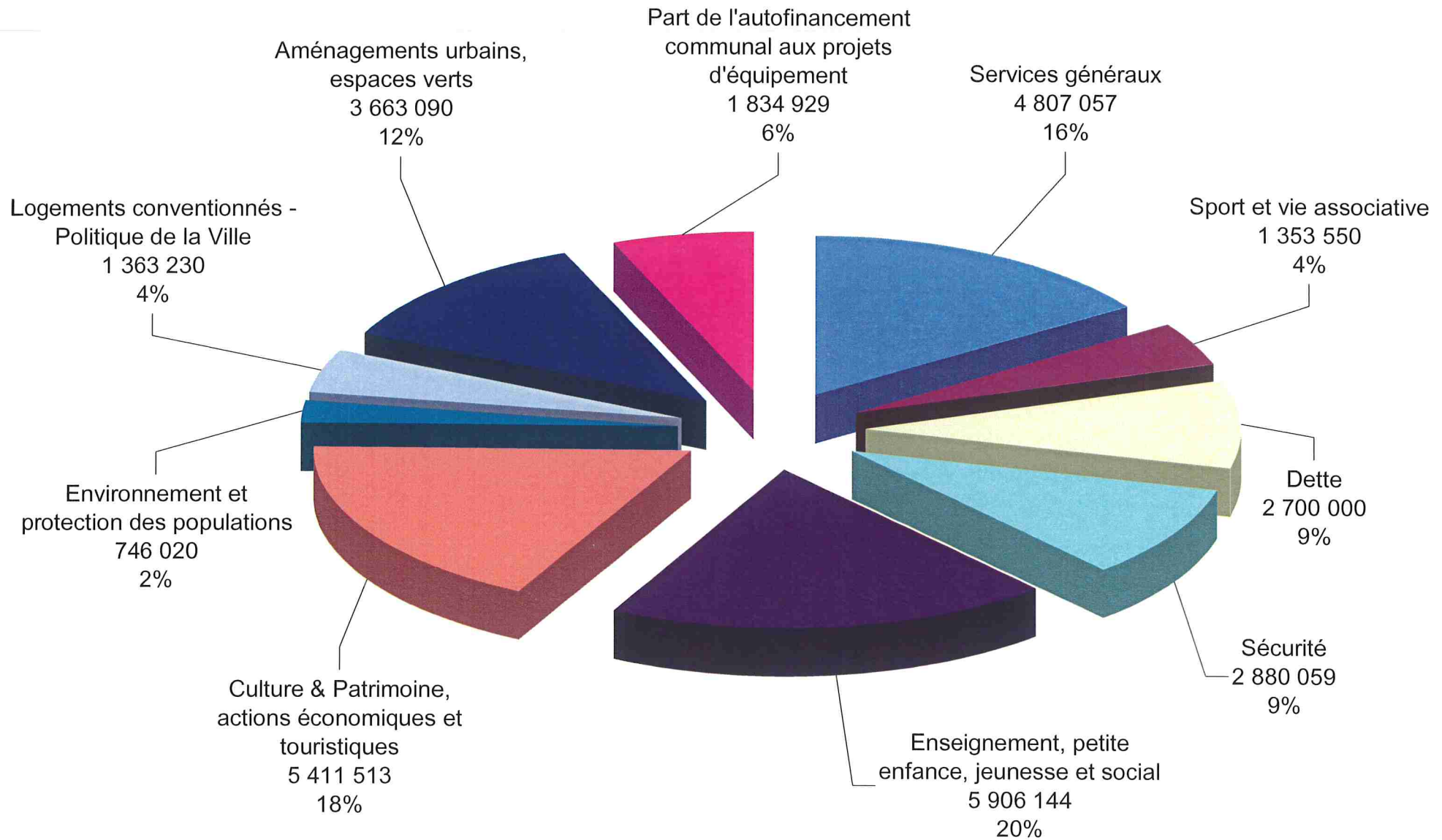
Opérations financières : 4 808 643 €

Dont

- 4 654 643 € d'emprunts nécessaires au financement des équipements 2017,
- 154 000 € de remboursement de la Métropole de la part capital des emprunts transférés.

Le BP 2017 (fonctionnement + investissement) par pôles d'activités

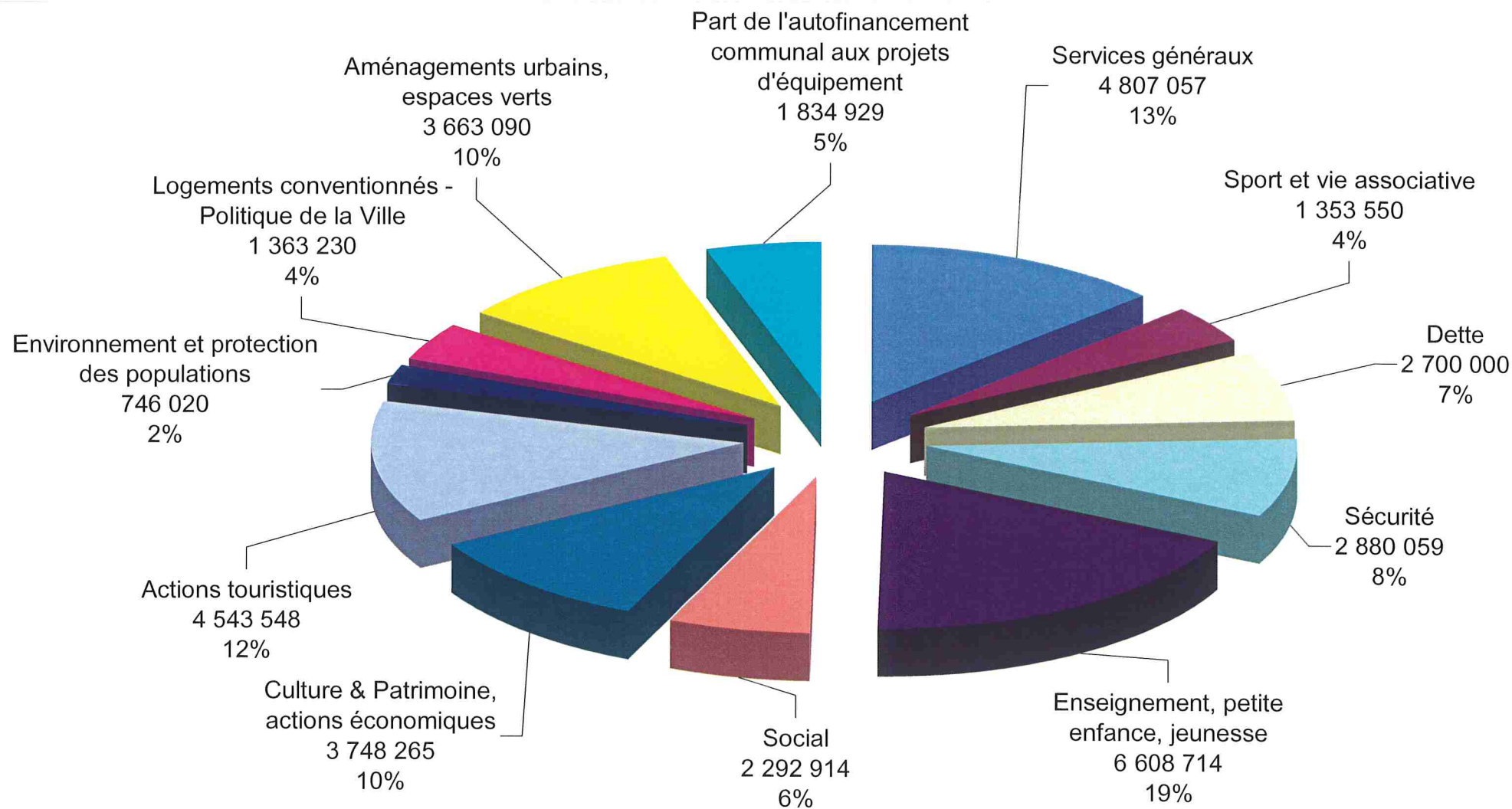
30 656 592 €



Le BP 2017 consolidé (fonctionnement + investissement) par pôles d'activités

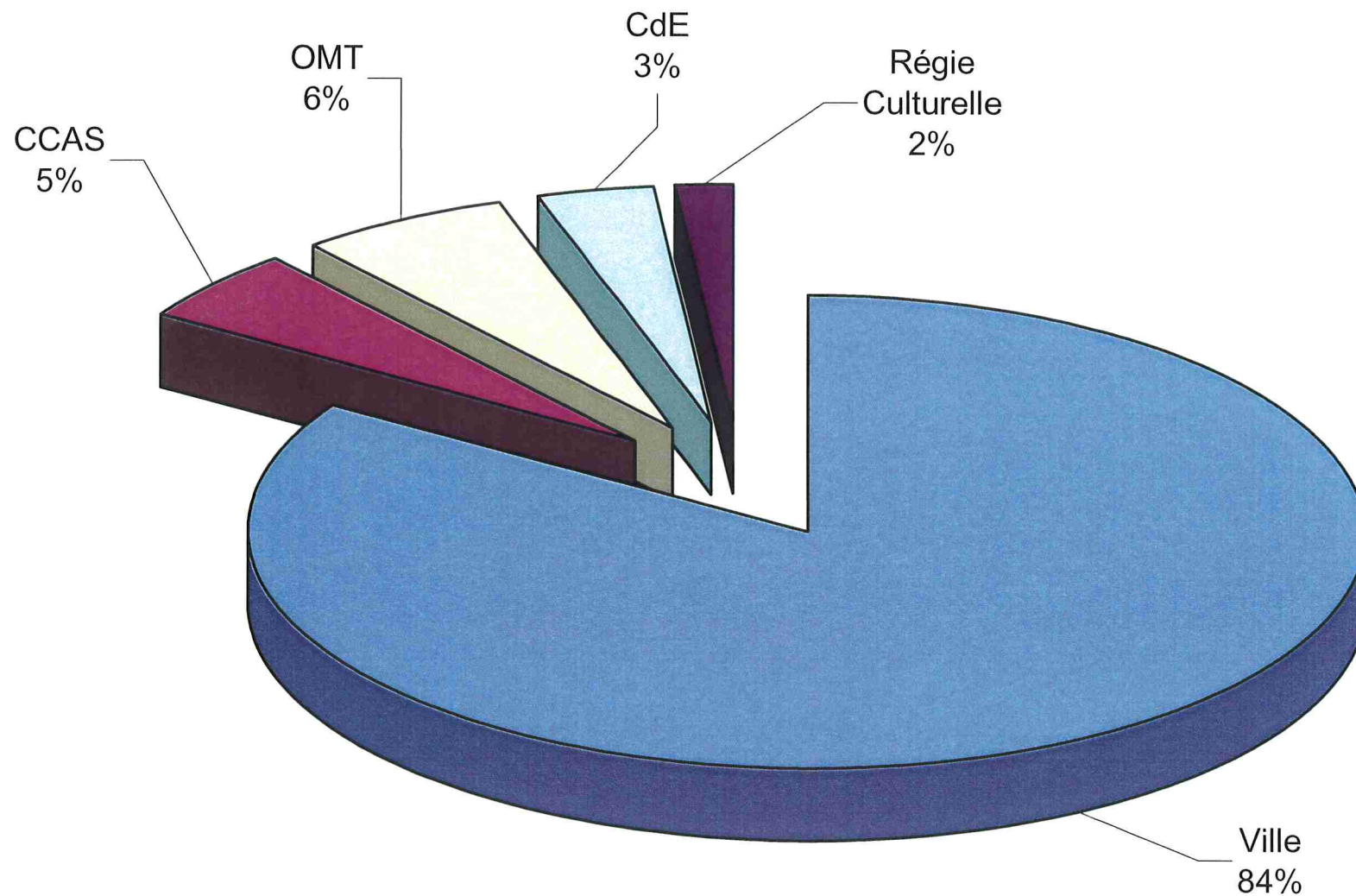
Ville – CCAS – Caisse des Ecoles – Office de Tourisme – Régie Culturelle

Budget total de 36 541 376 €



Ville	Centre Communal d'Action Sociale	Office Municipal de Tourisme	Caisse des Ecoles	Régie Culturelle	Total Vence
30 665 592,00	1 809 683,59	2 285 300,00	1 185 800,00	595 000,00	36 541 375,59

BP 2017 CONSOLIDE



Glossaire

Définition du budget

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (budget supplémentaire, décisions modificatives).

L'articulation budget

La structure du budget comporte deux parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se décomposent elles-mêmes en recettes et dépenses. A l'intérieur de chaque section, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir, c'est-à-dire les redevances des services municipaux, les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement), les impôts et taxes, les transferts financiers en provenance de la métropole...

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, acquisitions foncières, opérations pour le compte de tiers...);
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État et des partenaires (conseil régional, conseil général, NCA, CAF...) ainsi que l'autofinancement, qui correspond au solde excédentaire des recettes de la section de fonctionnement sur les dépenses.

Les étapes budgétaires en 2017

- Le rapport d'orientation budgétaire a été présenté le 27 février 2017 au Conseil Municipal et a donné lieu à un débat lors de cette même séance.
- Examen du budget primitif le 10 avril 2017 date limite fixée au 15 avril).
- Examen du compte administratif 2016 avant le 30 juin 2017.
- Reprise des résultats constatés au compte administratif 2016 dès la plus proche décision modificative suivant l'adoption du CA 2016.
- Examen de la décision modificative en cours d'exercice.

BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2017 - DEPENSES

Présentation par nature

ARTICLE M 14	CHAPITRES M 14	CHARGES A CARACTERE GENERAL	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Variation BP / BP	Variation BP / CA
011		ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	3 436 716	3 300 202	3 259 990	-5,14%	-1,22%
60611		Eau et assainissement	876 450	886 284	848 255	-3,22%	-4,29%
60612		Energie - Electricité	60 000	79 176	60 000	0,00%	-24,22%
60621		Combustibles	290 000	293 701	290 000	0,00%	-1,26%
60622		Carburants	15 900	15 652	13 950	-12,26%	-10,87%
60623		Alimentation	50 000	39 901	43 000	-14,00%	-7,77%
60628		Autres fournitures non stockées	57 940	63 059	56 895	-1,80%	-9,78%
60631		Fournitures d'entretien	9 410	13 445	9 400	-0,11%	-30,09%
60632		Fournitures de petit équipement	30 000	30 933	28 700	-4,33%	-7,22%
606322		Fournitures de petit équipement	28 100	21 558	30 175	7,38%	39,97%
60633		Fournitures de voirie	120 500	90 175	100 000	-17,01%	10,90%
60636		Vêtements de travail	42 500	63 443	53 500	25,88%	-15,67%
6064 (1)		Fournitures administratives	30 000	30 457	29 950	-0,17%	-1,66%
6064 (2)		Fournitures administratives (papier)	11 000	12 769	11 000	0,00%	-13,86%
6064 (3)		Fournitures administratives (bureautique)	7 000	6 656	7 000	0,00%	5,17%
6065		Livres, disques et cassettes	14 000	12 109	12 000	-14,29%	-0,90%
60651		Livres, disques et cassettes	18 150	19 500	18 230	0,44%	-6,51%
6068		Autres matières et fournitures	4 500	4 978	4 500	0,00%	-9,60%
61		SERVICES EXTERIEURS	87 450,00	88 771	79 955	-8,57%	-9,93%
611		Contrats de prestations de services	946 842	1 037 798	1 088 360	14,95%	4,87%
6132		Locations immobilières	292 292	379 189	331 070	13,27%	-12,69%
6135		Locations mobilières	93 200	88 163	117 230	25,78%	32,97%
614		Charges locatives et de copropriété	71 100	82 573	106 100	49,23%	28,49%
61521		Entretien sur terrains	25 000	37 369	37 000	48,00%	-0,99%
61522		Entretien de bâtiments	20 000	22 506	54 000	170,00%	139,93%
61523		Entretien de voies et réseaux	32 400	55 128	36 000	11,11%	-34,70%
61551		Entretien et réparations sur matériel roulant	900	900	900	0,00%	0,00%
61558		Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	17 000	10 047	14 000	-17,65%	39,34%
61561		Maintenance	11 300	27 538	11 300	0,00%	-58,97%
6156		Primes d'assurances	57 000	44 371	53 000	-7,02%	19,45%
616		Etudes et recherches	189 940	162 639	191 640	0,90%	17,85%
617		Etudes et recherches	66 340	66 430	60 000	-9,56%	-9,68%
6182		Documentation générale et technique	13 580	13 424	13 050	-3,90%	-2,79%
6184		Versements à des organismes de formation	22 050	22 968	18 930	-14,15%	-17,56%
61841		Versements à des organismes de formation	5 000	4 594	5 000	0,00%	8,85%
6188		Autres frais divers	29 740	20 859	31 940	7,40%	53,12%
62		AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 529 924	1 293 272	1 237 875	-19,09%	-4,28%
6225		Indemnités au comptable et aux régisseurs	6 600	5 666	5 900	-10,61%	4,13%
6226		Honoraires	25 000	70 931	25 000	0,00%	-64,75%
6227		Frais d'actes et de contentieux	5 000	3 519	5 000	-100,00%	-100,00%
6228		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	478 346	255 368	245 695	-48,64%	-3,79%
6231		Annunces et insertions	18 000	62 746	18 000	0,00%	-71,31%
6232		Fêtes et cérémonies	23 440	20 274	23 440	0,00%	15,62%
6236		Catalogues et imprimés	31 740	37 349	30 000	-5,48%	-19,68%
6237		Publications	13 360	16 836	10 000	-25,15%	-40,60%
6238		Depenses diverses de publicité, publications, relations publiques	4 080	2 964	1 900	-53,43%	-35,91%
6241		Transports de biens	1 200	469	1 200	0,00%	155,86%
6247		Transports collectifs	79 300	77 796	78 400	-1,13%	0,78%
6248		Divers transports de biens et transports collectifs	13 040	15 760	11 000	-15,64%	-30,20%
6251		Voyages et déplacements	26 500	24 222	26 500	0,00%	9,41%
6257		Réceptions	13 780	32 910	13 780	0,00%	-58,19%
6261		Frais de franchissement	42 000	42 241	42 000	0,00%	-0,57%
6262		Frais de télécommunication	60 000	59 804	60 000	0,00%	0,33%
627		Services bancaires et assimilés	500	679	800	17,77%	17,77%
6281		Concours divers (collations)	4 698	4 227	7 668	63,22%	81,41%
62848		Redevances pour autres prestations de services	621 000	463 077	575 000	-7,41%	24,17%
62881		Autres dépenses diverses de services extérieurs	62 360	96 433	61 612	-1,20%	-36,11%
635		IMPTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES	83 500	82 848	85 500	2,40%	3,20%
63512		Taxes foncières	82 000	82 848	84 000	2,44%	2,44%
6355		Taxes et impts sur les véhicules	1 500	1 500	1 500	0,00%	1,39%

BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2017 - DEPENSES

Présentation par nature

ARTICLE M 14	CHAPITRES M 14	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Variation BP / BP	Variation BP / CA
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		11 474 580	11 214 103	11 300 000	-1,50%	0,77%
633	IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES	310 051	303 705	310 051	0,00%	2,09%
6331	Versement de transport	122 410	123 755	122 410	0,00%	-1,09%
6332	Coûtisations versées au FNAL	30 900	30 939	30 900	0,00%	-0,13%
6336	Coûtisations au centre national et de gestion de la FPT	138 170	130 447	138 170	0,00%	5,92%
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rem.	18 571	18 564	18 571	0,00%	0,04%
64	CHARGES DE PERSONNEL	11 161 539	10 910 399	10 989 949	-1,54%	0,73%
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	5 098 439	5 116 714	4 967 399	-2,57%	-2,92%
64112	NBI, supp. familial de traitement, indemnités de résidence	152 390	181 953	152 390	0,00%	-16,25%
64118	Autres indemnités	756 190	751 627	756 190	0,00%	0,61%
64131	Personnel non titulaire - Rémunération principale	1 960 990	1 746 821	1 888 940	-4,69%	6,99%
64138	Personnel non titulaire - Autres indemnités	43 950	29 713	43 950	0,00%	47,92%
64168	Autres emplois d'insertion	32 546	32 000	32 000	0,00%	5,75%
6451	Coûtisations URSSAF	1 291 000	1 220 757	1 291 000	0,00%	5,75%
6453	Coûtisations aux caisses de retraites	1 604 480	1 569 995	1 604 480	0,00%	2,20%
6454	Coûtisations aux ASSÉDIC	72 050	69 322	72 050	0,00%	3,94%
6455	Coûtisations pour assurance du personnel	163 500	163 475	173 000	5,81%	5,83%
6458	Coûtisations aux autres organismes sociaux	18 550	18 938	18 550	0,00%	-2,05%
64731	Allocations de chômage versées directement		8 539	10 000		
6488	Autres charges					
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		4 334 875	4 499 207	4 232 325	-2,37%	-5,93%
6531	Indemnités	174 000	173 956	175 000	0,57%	0,60%
6532	Frais de mission	500	8 889	500	0,00%	12,50%
6533	Coûtisations retraite (Maire Adjointes)	8 000	12 213	10 000	25,00%	
6534	Coûtisations de sécurité sociale - Part patronale	13 000	7 170	13 000	0,00%	-30,26%
6535	Formation	5 000	4 351	5 000		
654	Pertes sur créances irrécouvrables					
6553	Services d'incendie	1 317 000	1 316 948	1 325 400	0,64%	0,64%
6554	Contributions aux organismes de regroupement	175 840	136 585	110 140	-37,35%	-19,36%
6556	Indemnités de logement aux instituteurs	9 000	8 718	9 000	0,00%	3,23%
6558	Autres contributions obligatoires (ECOLE)	95 000	120 987	95 000	0,00%	-21,49%
657361	Subv. de fonctionnement aux organismes publics - CE	580 200	580 200	530 000	-8,65%	-10,37%
657362	Subv. de fonctionnement aux organismes publics - CCAS	526 000	484 216	434 000	-17,49%	-17,37%
657363	Subv. de fonctionnement aux organismes publics - Régie Culturelle de Vence			420 000		
65737	Subv. de fonctionnement aux organismes publics - Autres établissements	562 500	782 500	632 500	12,44%	-19,17%
6574	Subventions de fonct. aux associations et personnes de droit privé	868 835	862 474	472 785	-45,58%	-45,18%
658	Charges diverses de gestion courante					
ATTENUATION DE PRODUITS		50 000	95 821	100 000	100,00%	4,36%
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU					
73925	Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales	50 000	95 821	100 000	100,00%	4,36%
CHARGES FINANCIERES		473 000	468 948	422 000	-10,78%	-10,01%
66111	Intérêts des emprunts et des dettes	461 000	457 382	410 000	-11,06%	-10,36%
668	Autres charges financières	12 000	11 567	12 000	0,00%	3,75%
CHARGES EXCEPTIONNELLES		10 000	3 036	10 000	0,00%	229,40%
678	Autres charges exceptionnelles	10 000	2 466	10 000	0,00%	305,54%
TOTAL OPERATIONS REELLES		19 776 181	19 581 318	19 324 315	-2,28%	-1,31%
CHARGES FINANCIERES (ICNE)		-30 000	-31 058	-20 000	-33,33%	-35,61%
6611	ICNE année n	-30 000	-31 058	-20 000	-33,33%	-35,61%
CHARGES EXCEPTIONNELLES			169 206			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		4 206			
675	Valeurs comptables des Immobilisations cédées		17 532			
676	Différences sur réalisations (positives) transférées en I.		147 468			
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		881 600	930 682	1 025 600	16,33%	10,20%
6811	Dotation aux amortissements des Immobilisations	525 000	859 029	881 600	67,92%	2,63%
6812	Dotation aux amortissements des charges à répartir	356 600	71 653	144 000	-100,00%	#DIV/0!
6815	Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant					
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		392 823		829 329	111,12%	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		1 244 423	1 068 829	1 834 929	47,45%	71,68%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		21 020 604	20 650 148	21 159 244	0,66%	2,47%

BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2017 - RECETTES
Présentation par nature

ARTICLE M 14	CHAPITRES M 14	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Variation BP / BP	Variation BP / CA
70	REVENUS DE GESTION COURANTE	1 370 060	1 346 929	1 380 460	0,76%	2,49%
70311	Concessions dans les cimetières	20 000	10 745	20 000	0,00%	86,13%
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	10 000	7 200	10 000	0,00%	38,89%
70323	Redevances d'occupation du domaine public et communal	58 000	65 963	56 400	-2,76%	-14,50%
7062	Redevances & droits des services à caractère culturel	259 000	264 981	265 000	2,32%	0,1%
70631	Redevances & droits des services à caractère sportif	85 000	72 960	85 000	0,00%	16,50%
70632	Redevances & droits des services à caractère de loisirs	42 000	33 255	38 000	-9,52%	14,21%
7066	Redevances & droits des services à caractère social	324 000	299 992	324 000	0,00%	8,00%
7067	Redevances & droits des services périscolaires ...	12 000	10 440	12 000	0,00%	14,94%
70688	Autres redevances & droits - Autres prestations de services	4 000	4 073	4 000	0,00%	-1,78%
70841	Mise à disposition de personnel facturé (CCAS, CE)	500 000	497 016	500 000	0,00%	0,60%
70848	Mise à disposition de personnel facturé aux autres org.	10 000	39 097	20 000	100,00%	-48,85%
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	46 060	41 206	46 060	0,00%	11,78%
7088	Autres produits d'activités annexes					
013	ATTENUATION DE CHARGES	35 000	28 677	35 000	0,00%	22,05%
73	IMPOTS ET TAXES	15 868 950	16 024 394	16 511 724	4,05%	3,04%
73111	Contributions directes	12 460 523	12 379 814	12 764 808	2,44%	3,11%
7321	Attribution de compensation	898 938	898 938	898 938	0,00%	0,00%
7322	Dotation de solidarité communautaire	248 489	496 978	496 978	100,00%	0,00%
7336	Droits de place	160 000	137 598	160 000	0,00%	16,28%
7337	Droits de stationnement	182 000	143 229	182 000	0,00%	27,07%
7343	Taxe sur les pylônes électriques	29 000		29 000	0,00%	
7351	Taxe sur l'électricité	540 000	526 200	540 000	0,00%	2,62%
73681	Taxes sur la publicité - Emplacements publicitaires					
7381	Taxes afférentes aux droits de mutation	1 350 000	1 441 639	1 440 000	6,67%	-0,11%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 269 094	3 086 144	2 874 660	-12,07%	-6,85%
7411	DGF - Dotation forfaitaire	1 725 834	1 708 418	1 508 000	-12,62%	-11,73%
74127	DGF - Dotation nationale de péréquation	108 000	53 312		-100,00%	-100,00%
745	Dotation spéciale au titre des instituteurs	3 000	2 808	3 000	0,00%	6,84%
746	Dotation générale de décentralisation	1 000			-100,00%	
74711	Participations - Etat - Emplois jeunes	22 480	34 729	22 480	0,00%	-35,27%
74718	Participations - Etat - Autres participations	53 780	81 406	53 780	0,00%	-33,94%
7472	Participations - Région	3 000	6 000		-100,00%	-100,00%
7473	Participations - Département	16 000	15 056	16 000	0,00%	6,27%
7474	Participations - Communes (dégagements scolaires)	35 000	54 591	55 000	57,14%	0,75%
7475	Participations - Groupements de collectivités	34 000		34 000		#DIV/0!
7478	Participations - Autres organismes publics	779 000	729 428	792 000	1,67%	8,58%
74833	Etat - compensation au titre de la TP	8 000	7 332	2 300	-71,25%	-68,63%
74834	Etat - compensation au titre des exonérations des TF	16 000	15 078	8 100	-49,38%	-46,28%
74835	Etat - compensation au titre des exonérations de la TH	460 000	372 956	376 000	-18,26%	0,82%
7484	Dotation de recensement	4 000		4 000	0,00%	#DIV/0!
7485	Dotation pour les titres sécurisés		5 030			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	427 500	418 067	357 400	-16,40%	-14,51%
752	Revenus des immeubles	290 000	290 069	225 000	-22,41%	-22,43%
758	Autres produits de gestion courante	137 500	127 998	132 400	-3,71%	3,44%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		165 039			
773	Mandats annulés		39			
775	Produits des cessions d'immobilisations		165 000			
	TOTAL OPERATIONS REELLES	20 970 604	21 069 250	21 159 244	0,90%	0,43%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000			-100,00%	
722	Travaux en régie - Immobilisations corporelles	50 000			-100,00%	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		507 711			
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	50 000	507 711		-100,00%	-100,00%
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21 020 604	21 576 961	21 159 244	0,66%	-1,94%

BUDGET PRIMITIF INVESTISSEMENT 2017

DEPENSES		
Compte	Intitulé	BP 2017
OPERATIONS FINANCIERES		
1641 01	Emprunts en euros	2 290 000,00
16449 01	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	1 290 000,00
001 01	Déficit extraordinaire reporté	1 000 000,00
OPERATIONS D'EQUIPEMENT		
7 216 348,00		
LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE		
880 000,00		
Logement social		
20422 824	Subvention d'équipement - provision	300 000,00
		300 000,00
Politique de la ville		
20422 833	Subvention d'équipement - Maison de l'Habitat Vaincois + SPEE	580 000,00
20422 824	Subvention d'équipement - rénovations de façades centre ville	60 000,00
		80 000,00
2132 020	Acquisition Bar de l'Etoile	440 000,00
PROTECTION DES POPULATIONS - PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT		
698 700,00		
Pra de Julian		
2031 933	AMO suivi auscultation glissement CEREMA	409 700,00
2313 833	Travaux de drainage - travaux	9 700,00
		400 000,00
Falaises des Baous		
2313 833	MOE et travaux de sécurisation géotechnique	50 000,00
		50 000,00
Plan de sauvegarde		
2031 833	Acquisition de matériel (équipement PCS, automate d'alerte)	10 000,00
		10 000,00
Actions pour la préservation de l'environnement		
229 000,00		
Actions générales		
2031 833	Etude projet énergie renouvelable (méthanisation)	37 000,00
21318 833	Sentier Lubiane	25 000,00
21318 833	Etude écologique	150 000,00
21318 833	MOE et aménagement sentier	17 000,00
	Frais divers (expertises...)	17 000,00
CULTURE - PATRIMOINE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE		
2 494 848,00		
Cathédrale		
21318 324	Aménagement de la salle d'exposition	30 000,00
21318 324	Révision toiture cathédrale	10 000,00
		20 000,00
Chapelles		
2138 3243	Chapelle des Pénitens Blancs - éclairage extérieur	31 600,00
		10 000,00
Villa Alexandrine		
2313 95	Travaux de réhabilitation	1 560 000,00
2313 95	Agencement Office de Tourisme	1 360 000,00
2313 95	Mise en lumière de la façade	120 000,00
		80 000,00
Régie Culturelle de Vence - Château de Villeneuve - Fondation Emile Hugues		
2031 322	Etude Maitrise	33 500,00
2313 322	Travaux divers	3 500,00
		30 000,00
Ecole de musique		
2183 311	Matériel électronique	6 200,00
2184 311	Mobilier	700,00
2188 311	Acquisition d'instruments	1 000,00
		4 500,00
Médiathèque		
2051 321	Actualisation logiciels	1 118 048,00
2051 321	Livres numériques	2 220,00
2051 321	Maintenance SIGB	3 300,00
2051 321	Applications Ipad	7 200,00
2051 321	Ressources numériques	3 000,00
21318 321	Traitement d'air	3 000,00
2161 321	Livres de patrimoine	28 000,00
2168 321	Acquisition fonds documentaire médiathèque	3 000,00
		19 800,00

BUDGET PRIMITIF INVESTISSEMENT 2017

DEPENSES		
Compte	Intitulé	BP 2017
2168 321	Acquisition fonds spécial	18 928,00
2183 321	Matériel informatique	1 000,00
2183 321	Sonorisation salle de conférence	3 300,00
2184 321	Mobilier	25 000,00
Centre Culturel		
2184 33	Acquisition mobilier	4 500,00
2188 33	Autres immobilisations corporelles	2 000,00
		2 500,00
Cinérama Casino		
2313 314	Reprise matériel	112 000,00
		112 000,00
Autres actions culturelles		
2313 30	Projet pôle culturel multi-activité - MOE et frais divers	500 000,00
2313 30	Projet pôle culturel multi-activité - Travaux	90 000,00
		410 000,00
Développement économique et touristique		
20422 90	Subvention d'équipement FISAC - réhabilitation des devantures commerciales	99 000,00
208 020	Acquisition droit au bail	43 000,00
		55 000,00
2184 95	Espace Co Working	1 000,00
	Mobilier Espace Co-Working	
ENSEIGNEMENT - JEUNESSE - ENFANCE		
Enseignement		
2051 20	Licences logiciels guichet unique	230 400,00
2183 20	Acquisitions IPAD	215 000,00
2313 20	Travaux de sécurité dotation annuelle	30 000,00
		40 000,00
Ecole maternelle des Baous		
2188 2111	Remplacement des jeux	15 000,00
2313 2111	Remplacement PVC salle de motricité	15 000,00
		15 000,00
Ecole maternelle Lei Bigaradié		
2313 2113	Auvent sur cour	30 000,00
		30 000,00
Ecole maternelle du Signadour		
2313 2114	Aménagement paysager rue St Michel	20 000,00
		20 000,00
Ecole Chagall		
2313 2121	Mise en place d'une barrière pour fermeture de l'accès devant l'entrée de l'école	25 000,00
		25 000,00
Ecole primaire Saint Michel - Toreille		
2313 2123	Réfection de l'enrobé de la cour	15 000,00
		15 000,00
Restaurants scolaires		
2031 251	Etude de faisabilité et de programmation	25 000,00
		25 000,00
Centre de loisirs enfants Marc Chagall		
2184 421	Mobilier	7 700,00
2313 421	Travaux CLSH Chagall	3 000,00
		4 700,00
Maison des Jeunes et des Loisirs		
2188 4221	Autres immobilisations corporelles	3 000,00
		3 000,00
Crèche Véga		
2184 64	Mobilier	4 700,00
		4 700,00
SPORT ET VIE ASSOCIATIVE		
Sports		
PISCINE JEAN MARET		
2188 413	Autre immobilisation	271 400,00
		271 400,00
GYMNASE DANDREIS		
2188 411	Equipements sportifs gymnase Dandréis	1 800,00
21318 411	Remplacement éclairage terrain intérieur	2 850,00
		20 000,00
STADE DE GAULLE		
21318 412	Réhabilitation des vestiaires	120 000,00
		120 000,00
GYMNASE CANDAU		
2184 253	Mobilier Gymnase Maxime Candau	2 850,00
		2 850,00
SALLE FALCOZ		
2184 422	Mobilier salle Falcoz	1 900,00
2188 422	Réfection étanchéité + isolation toiture terrasse entrée	27 000,00
21318 422	SITES SPORTIFS COMMUNAUX	50 000,00
21318 4123	Tennis des Cayrons - reprise enduits courts	20 000,00

BUDGET PRIMITIF INVESTISSEMENT 2017

DEPENSES		
Compte	Intitulé	BP 2017
21318 4123	Tennis des Cayrons - rénovation des tribunes	10 000,00
2313 412	Travaux terrain de sport du Suve	15 000,00
BÂTIMENTS COMMUNAUX		
2313 0201	Hôtel de Ville	1 130 000,00
	Accessibilité handicapé travaux	
21318 0202	Centre Toreille	22 000,00
	Traitement d'air	
21318 0202	Mise en accessibilité	23 000,00
	Divers	
2138 020	Dotation travaux bâtiments communaux	100 000,00
2313 112	Travaux locaux rue du Mai	80 000,00
AMENAGEMENTS		
2031 020	Frais d'études et frais d'insertions	26 000,00
	Frais d'études - convention urbaniste conseil	11 000,00
2033 020	Frais d'insertion marchés publics	15 000,00
Aménagements urbains		
2031 821	Etude globale de stationnement	60 000,00
2152 821	Installations de voirie	10 000,00
2152 821	Remplacement des horodateurs	100 000,00
2158 820	Matériel service des fêtes	15 000,00
2158 821	Dotation annuelle voirie communale - matériel et outillage technique	30 000,00
2158 821	Acquisition mobilier urbain	25 000,00
2313 822	Dotation annuelle VRD	100 000,00
Espaces publics		
2313 821	Chemin de la Pierre Droite - réfection du revêtement	20 000,00
2313 821	Escalier Sainte Colombe - Leclerc	50 000,00
2313 821	Aménagement Parc de la Conque	100 000,00
2313 821	Ancien Hospice MDR La Vengçoise - aménagement de l'espace public	130 000,00
Eclairage		
2158 814	Mise en lumière du patrimoine	35 000,00
2158 814	Illuminations	10 000,00
		25 000,00
Espaces verts		
2313 823	Espaces verts - dotation annuelle	10 000,00
		10 000,00
Véhicules		
2182 020	Dotation annuelle véhicules	40 000,00
		40 000,00
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT		
4541 01	Travaux effectués d'office pour compte de tiers	20 000,00
		20 000,00
SECURITE		
Police municipale		
2182 112	Matériel de transport	24 000,00
2183 112	Matériel électronique (radios + caméras portatives)	18 000,00
2184 112	Mobilier	3 500,00
		2 500,00
CLSPD		
2152 821	Vidéo protection phase 4 - extension du réseau - maîtrise d'œuvre	360 000,00
2152 821	Vidéo protection phase 4 - extension du réseau - travaux	30 000,00
		330 000,00
AUTRES SERVICES		
Informatique		
2051 020	Licences logiciels	81 000,00
2183 020	Matériel bureautique	28 000,00
2183 020	Projet mise à jour AUTOCOM	35 000,00
2183 20	Informatisation des écoles	12 000,00
		6 000,00
Administration générale		
2051 020	Application Smartphone	50 000,00
2183 020	Remplacement de photocopieurs (x 6)	15 000,00
		35 000,00
TOTAL		9 506 348,00

BUDGET PRIMITIF INVESTISSEMENT 2017

		RECETTES	
Compte	Intitulé	BP 2017	
OPERATIONS FINANCIERES			
1641 01	Emprunts	4 808 643,00	
27635 01	Créances sur groupement de collectivités (remboursement part capital emprunts globalisés NCA)	154 000,00	
PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS		2 586 776,00	
SUBVENTIONS		886 776,00	
ACTIONS POUR LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT			
1321 833	Agence de l'eau - mise en place d'une gestion centralisée de l'eau pour les espaces verts	72 865,00	
1323 833	Subvention Région - études préalables à la rénovation énergétique des bâtiments publics	19 148,00	
HOTEL DE VILLE			
1321 020	Subvention Etat - FSJPL 2016 - réaménagement et mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite	443 000,00	
1323 020	Subvention Département - réaménagement et mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite	135 787,00	
EDUCATION			
1321 20	Subvention Etat - installation de nouvelles structures de jeux dans les écoles maternelles	8 870,00	
VILLA ALEXANDRINE			
1323 95	Subvention Région - FRAT 2016 - création d'un lieu d'accueil des vençois et des touristes	200 000,00	
1323 821	SECURITE Subvention Département - extension réseau de vidéoprotection	7 106,00	
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
024 01	Produits de cessions d'immobilisations - Marie Antoinette	1 680 000,00	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT		20 000,00	
4542 01	Travaux effectués d'office pour compte de tiers	20 000,00	
RESSOURCES PROPRES INTERNES ET EXTERNES		2 110 929,00	
10222 01	RESSOURCES PROPRES EXTERNES FCTVA	256 000,00	
021 01	Ressources propres internes	1 854 929,00	
28 01	Virement section	829 329,00	
15112 01	Amortissements Provision pour litige budgétaire	881 600,00	
	TOTAL	9 506 348,00	7 651 419,00

Couverture du remboursement en capital
des annués de la dette
par :

- des ressources propres externes	256 000 €
Dotations - 1021	
FCTVA - 10222	256 000 €
TLE - 10223	
Subventions d'investissement - 138	
Dons & legs en capital - 1025	

- des ressources propres internes	3 534 929 €
Virement de la section de fonctionnement - 021	829 329 €
Amortissements - 28	1 025 600 €
Provisions - 15	
Cessions d'immobilisations (- différences...) - 21	1 680 000 €
Résultat de clôture - 1068	

Total des ressources propres 3 790 929 €

Déficit des ressources propres sur le remboursement du capital

ou

Excédent des ressources propres sur le remboursement du capital 2 500 929,00 €